

INSCRIPTION AU **WEEK-END** D'**INTEGRATION STEP** (DIT **WEI STEP**)

Le **WEI STEP** est un évènement majeur de ton année et de ton entrée dans les études supérieures, à ne rater sous aucun prétexte ! En effet, ce week-end est destiné exclusivement aux étudiants de la **licence** et du **master STEP**. Les associations **Impacts Environnement** et **AESTP7** ont donc préparé cet évènement pour toi ! Cet évènement aura lieu le 22/23 septembre. *Plus d'infos : impenv.ipgp.fr*

Informations personnelles :

NOM : Prénom :


Date de naissance : Téléphone portable :

Adresse :

Adresse mail :

NOM, Prénom et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....

Niveau d'étude : L1  L2  L3  M1  M2 

Choix de l'association à laquelle vous souhaitez adhérer :

AESTP7 (aestp7.ipgp.fr) Impacts Environnement (impenv.ipgp.fr)

Renseignements médicaux :

Régimes alimentaires particuliers ? Non Oui :

Documents à joindre :

- 35€ en liquide (si possible) ou un chèque à l'ordre d'Impacts Environnement
- un chèque de caution de 30€ (à l'ordre d'Impacts Environnement) qui vous sera rendu après le respect de la charte que vous aurez signé
- la charte lue et signée

CHARTRE DU WEI

Le week-end d'intégration est l'un des événements majeurs de votre année qui permet de tisser des liens entre les nouveaux et les anciens étudiants en licence et master STEP. Ce présent règlement énonce un certain nombre de règles auxquelles tous les participants devront se soumettre afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement et ne pas se faire encaisser le chèque de caution.

Article 1 : Respects des organisateurs.

Les participants s'engagent à respecter l'équipe organisatrice du week-end d'intégration, ainsi que toutes les personnes qui veillent au bon déroulement de l'évènement (organisateur, campings, riverains). Les participants devront appliquer sans discuter les demandes formulées par les organisateurs.

Article 2 : La violence

Aucune violence physique, ni verbale, n'est tolérée. Chaque participant s'engage à respecter les règles de vie en communauté.

Article 3 : L'alcool

Les participants s'engagent à autoréguler leur consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de comas éthylique ou d'accident lié à une surconsommation d'alcool.

Article 4 : La bonne humeur

Pour un événement de bonne qualité, vous êtes obligés de venir accompagner de votre bonne humeur, et de participer aux activités proposés. (Aucun bizutage n'aura lieu durant ce WEI).

Article 5 : Annulation

En cas d'annulation, seul le chèque de caution sera restitué.

Je soussigné, avoir pris connaissance de l'intégralité ce règlement et m'engage sur l'honneur à le respecter.

Date et signature